



Le service public de vos déchets

# Smictom *infos*

La lettre du Smictom des Pays de Vilaine

AUTOMNE 2012 | ÉDITION SPÉCIALE ÉLUS

## ÉDITO

### MOBILISATION ET SOLIDARITÉ

Pourquoi réunir en séminaire les maires, les adjoints et les conseillers municipaux des 46 communes qui forment le périmètre du Smictom des Pays de Vilaine ?

Dédiée au nouveau dispositif de gestion des déchets et à son projet de territoire, l'objectif de la matinée du 20 octobre était de mettre tous les élus au même niveau de connaissance.

À partir de décembre, le nouveau dispositif de collecte et de traitement sera lancé. Le 22 octobre démarre l'enquête publique portant sur le site de compostage des biodéchets qui durera 1 mois, jusqu'au 23 novembre.

Vous devez tous connaître les tenants et aboutissants de ces projets structurants pour l'avenir de notre territoire.

Au contact direct et quotidien de la population, vous serez les premiers interlocuteurs à rencontrer les usagers. Tout administré sera susceptible de vous interroger quelle que soit votre délégation ou responsabilité locale. Pour lui, en tant qu'élu, vous êtes concerné.

Pour cette raison, nous avons souhaité aborder le sujet sous toutes ses dimensions, le présenter dans sa globalité, expliquer toutes les actions d'accompagnement.

Très prochainement, des formations et des outils vous seront proposés afin que vous puissiez jouer pleinement votre rôle de relais et d'appui à l'information.

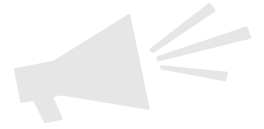
Face aux changements, la communication de proximité et le dialogue porté à l'unisson et de manière solidaire par l'ensemble des élus du territoire, sont des axes fondamentaux qui conditionnent la réussite du projet.

Nous remercions tous ceux qui sont venus à Goven ce samedi 20 octobre 2012.

Le Président, et les membres du bureau du Smictom.

## À LA UNE

### NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DES DÉCHETS : C'EST PARTI !



Après plusieurs années de réflexion, d'analyses prospectives, d'études et de réunions de concertation, le nouveau dispositif de collecte et de traitement du Smictom des Pays de Vilaine voit enfin le jour. En 2013, la collecte des biodéchets va favoriser l'amélioration des gestes de tri. La mise en place de la valorisation organique va diminuer avantageusement le poids des poubelles d'ordures ménagères et faciliter le passage à la redevance incitative. Celle-ci sera calculée en fonction de l'utilisation réelle du service. L'ensemble de ces nouvelles mesures doit aider la collectivité à conserver un budget de fonctionnement maîtrisé et rigoureux.

DÉCOUVREZ NOTRE DOSSIER SPÉCIAL ►

### ÉVÉNEMENT

## LE SMICTOM FAIT PEAU NEUVE

**Smictom des Pays de Vilaine.** Un nouveau nom fortement inspiré de la situation géographique de la collectivité dont le territoire, traversé par la Vilaine, s'étend sur deux Pays. Ce changement est illustré par un logo modernisé, correspondant au périmètre, à l'identité, mais aussi à la vocation de la collectivité. Il évoque son rôle de syndicat de projets, dédié à la fois à ses missions historiques de collecte et de traitement des déchets, mais aussi à la réduction à la source des déchets et au recyclage.

**Couleurs dominantes :**  
le vert, évoquant une gestion durable, le jaune, pour le dynamisme et l'énergie

**La signature :**  
une évocation directe de la mission du Smictom, apporter le meilleur des services en matière de gestion des déchets



**La forme :**  
résolument moderne

**La flèche :**  
symbole d'amélioration continue, elle évoque aussi les actions de prévention, de tri et de recyclage





# DOSSIER SPÉCIAL

## ZOOM NOUVEAU DISPOSITIF

### POURQUOI ? LES MOTIVATIONS

Dans les années 2000, la fermeture du centre d'enfouissement de Guignen a entraîné une forte augmentation du montant de la redevance. Jusqu'alors les déchets étaient majoritairement enfouis sans valorisation. Les élus ont alors pris conscience de leur dépendance en matière de traitement des déchets. L'augmentation des quantités de déchets à traiter, l'éloignement des lieux de traitement, l'absence de solutions de proximité, ont amené les élus à se poser la question de la place de la valorisation des déchets dans le dispositif de traitement existant.

Ce constat établi et la volonté d'anticiper les évolutions, de répondre aux exigences du Plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Ille-et-Vilaine, la nécessité de se conformer au Grenelle de l'environnement, ont décidé les élus et l'équipe technique du Smictom à lancer une réflexion prospective. Elle s'est accompagnée d'études d'optimisation, d'enquêtes de satisfaction des usagers pour :

- trouver une solution qui limite l'augmentation des coûts
- réduire les tonnages exportés hors du territoire
- privilégier les modes simples de traitement de proximité
- valoriser les biodéchets
- étudier la faisabilité de la redevance incitative

10 ans après la mise en place des collectes sélectives, un nouveau dispositif de gestion des déchets est adopté. Il améliore la qualité de service rendu aux usagers, ses performances économiques et environnementales. Il s'inscrit dans une approche de développement durable du territoire.

### ORDURES MÉNAGÈRES (OM) RÉDUIRE AU MAXIMUM L'INCINÉRATION

La création d'une filière complémentaire de gestion des déchets, le compostage des biodéchets de cuisine issus de la collecte séparée en mélange avec les déchets verts des déchèteries, permet de réduire les tonnages à incinérer, d'améliorer et d'accroître le recyclage.

Grâce au compostage des biodéchets, la valorisation matière devrait augmenter. Les gestes de tri devraient aussi s'améliorer, les comportements des usagers devenir plus vertueux.

### BIODÉCHETS PRIVILÉGIER UN TRAITEMENT DE PROXIMITÉ

La gestion moderne des déchets doit être multi-filières en valorisant un grand nombre de flux. Le développement du réseau de déchèteries fut une avancée en ce sens. Elle a permis de valoriser 7 000 tonnes de déchets verts. Un autre gros gisement subsiste : la matière organique qui représente encore près de 30% de la composition des ordures ménagères résiduelles.

Le choix d'une solution de traitement local des déchets contribue à limiter le transport de déchets hors du territoire. La création du site de compostage va réduire les quantités de biodéchets (déchets de cuisine) partant à l'incinération. L'exploitation du site directement par le Smictom répond aussi à la volonté de garantir la production d'un compost de qualité.

### COMPOSTAGE TERRITORIAL PRODUIRE UN COMPOST HAUT DE GAMME

Le compostage sur la fraction fermentescible collectée séparément permet la production d'un compost de très bonne qualité.

Le développement d'une filière de production de compost de qualité agronomique et sanitaire dans le respect des exigences de traçabilité très poussées de l'agriculture biologique (Règlement Européen 889 2008, modifié août 2009) contribue au maintien de la qualité des sols et au stockage de carbone. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations en faveur d'une agriculture plus durable. L'objectif est de permettre le retour au sol d'une matière organique de qualité, compatible avec les objectifs de préservation des milieux.

Plusieurs débouchés de vente du compost ont été identifiés : les agriculteurs, les pépiniéristes, les services techniques municipaux (espaces verts) et les particuliers.

## LES GRANDS PROJETS DU SMICTOM

**1978**

**1984**

Installation de la redevance

**2000**

Lancement de la collecte sélective

**2002**

Fermeture du centre d'enfouissement et ouverture du centre de transfert

**2003**

Prise en charge de la gestion des déchèteries

**2006**

Ouverture de la Recyclerie en faisant appel au secteur de l'insertion professionnelle

# COMMENT ? NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE

## NOUVELLE COLLECTE

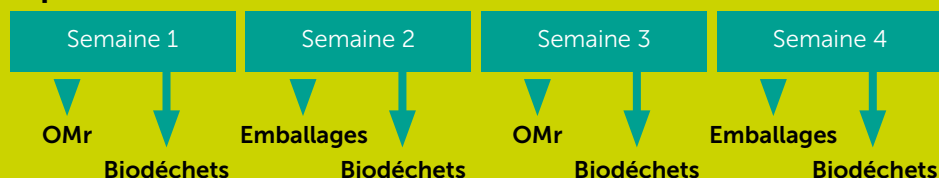
### 3 bacs au lieu de 2

- Ordures ménagères résiduelles (OMr) avec puce électronique intégrée au bac
- Emballages
- Biodéchets

## NOUVELLES FRÉQUENCES

- Collecte en alternance 1 fois tous les 15 jours maximum pour les OMr et les emballages
- Collecte 1 fois par semaine pour les biodéchets

### À partir du second semestre 2013



- Pour une utilisation du service de collecte plus rationnelle, le bac des déchets résiduels n'est sorti que quand il est plein. Grâce à l'augmentation du tri, il se remplit moins vite et ne contient plus de déchets odorants.
- La conteneurisation des emballages (suppression des sacs) améliore les conditions de travail des agents de collecte.

## BUDGET LIMITER LA HAUSSE DES COÛTS

Comme pour tous les territoires, l'augmentation des coûts est inéluctable pour plusieurs raisons :

- Modernisation de la gestion des déchets en termes de salubrité, de prévention, de recyclage, de valorisation énergétique et d'élimination dans les meilleures conditions environnementales et sanitaires.
- Mise en œuvre de réglementations renforcées sur tout le parc d'installations de traitement thermique et de stockage des déchets.
- Apparition de solutions plus vertueuses comme le recyclage des emballages ou le compostage des déchets verts.
- Croissance continue de la production de déchets.
- Augmentation des prélèvements fiscaux.

L'objectif du Smictom est de juguler cette augmentation en raisonnant à moyens constants à partir de la situation actuelle. C'est pourquoi, la collecte des emballages et des Ordures ménagères passe d'une fois par semaine à une fois tous les 15 jours pour permettre les économies, sans détériorer la qualité des services rendus.

## REDEVANCE FACTURER À LA LEVÉE

La redevance incitative complète le schéma global de gestion des déchets. Elle doit propulser le dispositif qui offre des solutions alternatives aux usagers : prévention autour de la réduction à la source et facilitation du recyclage et de la collecte séparée des biodéchets.

## PROJET DE TERRITOIRE STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE

Au-delà de l'aspect technique, l'ambition du Smictom est avant tout un appel fort à l'action créée dans une démarche d'amélioration continue au sein de la collectivité. Celle-ci affirme son intention d'une gestion durable des déchets pour l'ensemble du territoire. Elle affiche également sa volonté de répondre plus globalement aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. C'est ainsi que sont nés plusieurs projets d'aménagement et de développement local autour des questions énergie-déchets. Selon les compétences et savoir-faire nécessaires, des partenariats publics-privés se sont noués avec différents acteurs locaux. Certains projets sont bien avancés comme le champ solaire et le site de compostage territorial, d'autres sont encore au stade de la réflexion et de la recherche de partenariats. La finalité et le dénominateur commun de ces projets sont la préservation de l'environnement. Ils constituent un facteur de stimulation de l'économie locale et engagent durablement le développement du territoire.

## AU COURS DU TEMPS

**2007**

Lancement du compostage domestique

**2008**

Application de la redevance minimale forfaitaire pour les professionnels

**2009**

Lancement du programme local de prévention des déchets suite à l'opération «Foyers Témoins» (142 foyers engagés avec 10 associations pour évaluer la portée des gestes de prévention des déchets)

**2013**

Lancement du nouveau dispositif de gestion des déchets

# LA REDEVANCE INCITATIVE EN 3 QUESTIONS

## 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Distribution des nouveaux bacs

## 2<sup>ème</sup> trimestre 2013

Démarrage du nouveau schéma de collecte

## 3<sup>ème</sup> trimestre 2013

Facturation à blanc (période de validation)

## 2014

Passage à la redevance incitative, désormais nouveau financement du service

## 1. POURQUOI UNE REDEVANCE INCITATIVE (RI) ?

La redevance incitative est une mesure phare de la réduction de la production de déchets.

Elle responsabilise et incite les usagers, à mieux trier pour privilégier les filières de recyclage des emballages (papier, emballages, verres, déchets organiques...), voire à modifier leurs comportements d'achat. Ces solutions alternatives doivent les aider à maîtriser leur facture.

Cette mesure est prise dans la droite ligne du d) de l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, dite loi Grenelle, qui dispose que « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

## 2. QUEL EST LE PRINCIPE DE FACTURATION ?

La facture est calculée en fonction de l'utilisation du service.

Une part fixe, calculée sur la taille du foyer, finance une partie du service : collectes des déchets organiques et recyclables, déchèteries, communication, services administratifs.

Une part variable couvre l'élimination des ordures ménagères résiduelles selon le nombre de fois que le bac à puce est sorti, soit à la levée.

## 3. QUEL EST L'INTÉRÊT DE LA FACTURATION À BLANC ?

Pendant la période de validation, la facturation à blanc permet d'estimer le coût des déchets résiduels déposés dans le bac d'OMr en fonction de son comportement actuel. L'utilisateur peut ainsi anticiper le coût de la redevance qui lui sera appliquée définitivement en 2014 et améliorer ses gestes de tri si nécessaire.

## AVEC QUELS OUTILS ? PLANNING D'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

septembre 2012	décembre 2012	janvier 2013	mars	juin	décembre		
<b>Phase d'accompagnement des élus et des communes</b>		<b>Phase de validation technique</b> <b>Phase d'information et d'échange avec les usagers</b>		<b>Phase d'accompagnement et d'ajustement</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>- Séminaire</li><li>- Formations des agents communaux</li><li>- Kit de communication pour sites Internet des communes et bulletins municipaux</li></ul>		<p>Opération quartier témoin et mise au point des ateliers conseils</p> <p><b>1<sup>ère</sup> action presse</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Smictom infos</li><li>- Nouveau site Internet</li></ul>		<p><b>2<sup>ème</sup> action presse</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Courrier d'annonce personnalisé</li><li>- Smictom infos</li><li>- Ambassadeurs du Smictom</li><li>- RDV d'information citoyens</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>- Intervention corrective terrain</li><li>- Sensibilisation scolaire</li><li>- Ateliers conseils</li></ul>	

## ZOOM FORMATIONS AGENTS COMMUNAUX

Pour aider les communes dans leur rôle de relais d'information et de sensibilisation auprès de la population, des séances de formation dédiées aux personnels des 46 communes du Smictom sont programmées entre fin novembre et début décembre. La participation des agents est primordiale pour pouvoir communiquer efficacement face aux éventuels questionnements des habitants.

Pendant une 1/2 journée, deux agents communaux (un agent d'accueil et un agent technique) seront préparés au nouveau dispositif de collecte des déchets : Quel est ce nouveau dispositif ? Comment faire adhérer les usagers et accompagner les changements de comportement ?

Une invitation à s'inscrire sera adressée à chaque commune, semaine 43.  
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :  
**Gaëlle Pierre au 02 99 57 02 50 ou [g.pierre@smictom-nar.fr](mailto:g.pierre@smictom-nar.fr)**

Toutes les informations sur [www.smictom-nar.fr](http://www.smictom-nar.fr)

Direction de la publication : Rémy Coudrais, Christine Gardan  
et le groupe projet du Smictom des Pays de Vilaine  
Conception-rédaction : Sens & Plus - D15 Conseils

Conception graphique : Agence SEIZE – [www.agenceseize.fr](http://www.agenceseize.fr)  
Imprimé sur du papier recyclé par Chat Noir Impressions